

*Communiqué de presse du 10 janvier 2023*

## **Disparition du CFASVA**

Centre de Formation des Apprentis du Spectacle Vivant et de l'Audiovisuel

## **Reprise de l'activité de formation en apprentissage par le CFPTS**

Centre de Formation Professionnelle aux Techniques du Spectacle

L'Afasam-CFASVA met fin à son activité. Cela ne se traduit pas par la disparition de ses formations initiales en apprentissage. En effet, le Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle (CFPTS) a souhaité reprendre directement cette responsabilité, en plus de maintenir le volet pédagogique dont il est chargé depuis la création du CFA.

### **1) Une fermeture inéluctable**

« *La baisse des Niveaux de Prise En Charge a eu raison d'un centre de formation qui jusqu'alors a toujours bien fonctionné dans ses missions et avec des comptes à l'équilibre* », déclare Bruno Burtre. Depuis quelques années, les comptes de l'Afasam-CFASVA ont été plongés dans le rouge en raison de l'application de la réforme de la formation professionnelle. Le financement de l'apprentissage repose depuis lors entièrement sur les niveaux de prise en charge (NPEC) fixés par un organisme centralisé, France compétences. Ce fonctionnement a été fatal à l'établissement. Contre l'avis unanime des branches professionnelles mais contraint par ses propres déficits abyssaux (11,2 milliards d'euros de déficit cumulé entre 2020 et 2022), France compétences n'a cessé, depuis 2020, date de l'entrée en vigueur de la loi de 2018, de tirer les NPEC à la baisse. Les financements ont fini par atteindre des planchers qui n'ont plus aucun rapport avec les coûts réels supportés par les organismes de formation.

**Face à cette situation, l'Afasam a mis en place un plan de retour à l'équilibre qui visait à rétablir les comptes à l'horizon 2023.** Mais, malgré l'intervention des branches professionnelles et au mépris de ses propres engagements, France compétences a décidé d'une nouvelle baisse drastique des NPEC en septembre 2022. S'ajoute à cela l'aspect erratique des variations des NPEC. Depuis le 19 septembre 2019, l'organisme a ainsi publié 13 référentiels consécutifs déterminant les NPEC différents, à des intervalles variant de 1 à 6 mois. Le plan de retour à l'équilibre a été gravement compromis et la poursuite de l'activité du CFASVA sous sa forme actuelle était impossible.

## **2) La nouvelle architecture**

Pour le CFPTS, il n'est pas envisageable de mettre fin brutalement à la formation initiale en apprentissage. Depuis la création du CFASVA en 2002, le centre a porté ce projet pédagogiquement et a formé des générations d'apprentis, à la plus grande satisfaction des jeunes concernés comme des entreprises qui les ont employés. Les taux d'insertion exceptionnels, proches de 100 %, en témoignent. En sortie de formation, les apprentis s'inscrivent durablement dans le tissu professionnel.

**Le CFPTS va donc reprendre à son compte cette activité pour le secteur du spectacle vivant et de l'événementiel et a modifié ses statuts en conséquence.** Cette décision du Conseil d'Administration a été prise en concertation avec les instances publiques qui soutiennent le CFPTS, ainsi qu'avec les entreprises du secteur, qui le plébiscitent chaque année. Réglementairement et juridiquement, cette solution est possible, d'autant que le centre est déjà détenteur de l'ensemble des certifications délivrées aux apprentis. Par ailleurs, dans le cadre de cette reprise, l'équipe administrative (quatre salariées) qui œuvrait au sein de l'Afasam-CFASVA et qui s'est vue privée d'employeur, a été intégrée au personnel permanent du CFPTS. Pour les contrats d'apprentissage en cours, les impacts de la cessation d'activité de l'Afasam sont ainsi minimisés.

**La volonté clairement affichée du CFPTS est d'assurer la pérennité de la voie de formation initiale en apprentissage pour ces métiers techniques.** Les solutions envisagées à la crise actuelle ont donc vocation à dessiner une trajectoire à long terme qui réponde aux besoins des jeunes comme des entreprises qui les accueillent.

### **3) Des perspectives malgré le contexte difficile**

Cependant, le CFPTS est lui aussi impacté par la réforme et malmené financièrement. Sa trésorerie est très tendue et la disparition du CFASVA provoque un déficit. Le CFPTS sera en mesure d'avoir un compte de résultat à l'équilibre malgré cette reprise car il a des possibilités de synergies, de mutualisation des coûts, sur lesquelles ne pouvait compter le CFASVA. Le recentrage de l'activité autour du seul secteur du spectacle vivant et de l'événementiel et l'intégration de l'équipe de l'Afasam au sein du CFPTS permettront une rationalisation bénéfique. Le centre a déjà fait la preuve à maintes reprises de la rigueur de sa gestion et de sa capacité à maîtriser ses coûts tout en maintenant la qualité pédagogique des formations.

*« **Nous sommes confiants dans notre travail et notre capacité à faire face.** Notre équipe est solide et soudée et nos partenaires entreprises à nos côtés comme toujours. Mais il n'en reste pas moins que cette perspective doit s'inscrire dans le cadre réglementaire et financier imposé par France compétences. **Les variations constantes des niveaux de prise en charge fixés par cet organisme représentent un défi que nous ne pourrons relever qu'avec le soutien de tous les acteurs concernés qui doivent répartir la charge financière de l'apprentissage de façon lisible et stable.** Le CFPTS est soutenu par tous les acteurs de son domaine, des syndicats d'employeurs et de salariés aux représentants des branches professionnelles en passant par l'Afdas, l'Opco du spectacle et de l'événementiel. Il peut également compter sur l'appui du ministère de la Culture et de la Région Île-de-France, qui ont été, depuis de nombreuses années, des interlocuteurs à l'écoute du centre et se sont engagés à l'accompagner dans ce processus d'intégration.*

***J'espère que nous pourrons trouver, avec l'ensemble des partenaires, des solutions de financements pérennes, qui permettent à l'établissement d'absorber la dette laissée par le CFASVA lors de sa cessation de paiement (950K€). Le maintien de cette voie d'accès à nos métiers est à ce prix** », conclut Bruno Burtre.*

### **Contact presse**

Emmanuelle Saunier, directrice de la communication

esaunier@cfpts.com / 01 48 97 59 85

# HISTORIQUE AFASAM

L'apprentissage, avec le lien direct entre formation et pratique sur le terrain, est une forme pédagogique particulièrement bien adaptée à nos métiers. Le monde du spectacle a longtemps formé la relève de ses techniciens par cooptation, les jeunes apprenant au contact des anciens.

Le compagnonnage et l'expérience directe sur le terrain étaient alors les clés d'accès à la profession et l'assurance de la transmission des savoirs.

Forts de ce constat, dès 2002, le CFPTS et l'Ina, avec les syndicats de salariés et d'employeurs du secteur, créent l'Afasam (Association pour la formation en alternance dans les secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du multimédia) dont le rôle sera de piloter un centre de formation d'apprentis dédiés aux métiers techniques de leurs domaines respectifs.

La signature d'une convention entre cette structure et la Région Île-de-France, alors en charge des politiques d'apprentissage, marque l'acte de naissance du CFASVA.

## CHIFFRES CLÉS

CHIFFRE D'AFFAIRES  
CFPTS EN 2021

**5,5 M€**

CHIFFRE D'AFFAIRES  
CFASVA EN 2021

**3,2 M€**

incluant l'activité spectacle vivant (1,4 M€) et l'activité audiovisuel

**959** APPRENTIS FORMÉS PAR  
LE CFPTS POUR LE CFASVA  
DEPUIS SA CRÉATION

### POURQUOI LE CFASVA LAISSE-T-IL UNE DETTE DE 950 K€ AU CFPTS ?

ENTRE 2018 ET 2021

**↓ 30%**

TAUX MOYEN DE NPEC

FACE À CETTE SITUATION LE CFASVA MET EN PLACE

- Réduction des charges fixes et variables de la structure
- Augmentation des effectifs par promotion : +2 apprentis
- Lancement d'une promotion supplémentaire de Régisseurs

SEPTEMBRE 2022

FRANCE COMPÉTENCES ANNONCE UNE NOUVELLE BAISSSE BRUTALE DE **↓ 35%** DES NPEC

### REPRISE DE L'ACTIVITÉ APPRENTISSAGE SPECTACLE VIVANT PAR LE CFPTS, UN PROJET VIABLE

- ▶ UNE MOINDRE DÉPENDANCE À FRANCE COMPÉTENCES

**81%** DU CA DU CFASVA (1,4 M€)  
DÉPENDAIT DES NPEC

POUR LE CFPTS CE  
RATIO EST RÉDUIT À **21%**

- ▶ UNE BONNE MAÎTRISE DES CHARGES QUI AUGMENTENT MOINS VITE  
QUE LES PRODUITS DÈS 2021

**+12,3%** CHARGES

**+25%** PRODUITS

- ▶ UNE AUGMENTATION DES EFFECTIFS DES FORMATIONS LONGUES DU  
CFPTS DÈS FIN 2022

AUGMENTATION

**↗** DES HEURES  
STAGIAIRES

PROGRESSION DU CA

**↗ 48%**

- ▶ AUTOMNE 2022, LA DRAC IDF FAIT UN GESTE SIGNIFICATIF

AUGMENTATION DE LA SUBVENTION 2022 DE **↗ 32%**

## EN BREF

- L'Afasam-CFASVA cesse son activité au 15 décembre 2022.
- Pour le secteur du spectacle vivant et de l'événementiel, le CFPTS reprend à son compte la formation initiale en apprentissage, plébiscitée par les jeunes et les entreprises.
- La qualité de gestion du CFPTS avec le soutien des pouvoirs publics et instances partenaires garantit la pérennité de cette voie d'excellence dans la formation à nos métiers.
- L'avenir de l'apprentissage dans nos secteurs passe par une coordination des moyens mis en œuvre et une collaboration étroite de tous les acteurs.